

Courrier des lecteurs

L'inertie négative comme moyen de maintenir ses privilèges

Notre grand et beau pays a une manière très particulière de recevoir les idées neuves et de les prendre en considération pour les critiquer systématiquement, car pour les responsables, cadres d'organismes divers, il s'agit de rester le plus longtemps possible dans un statut confortable, statique, profitable et douillet.

L'exemple de la taxe carbone est tout à fait symbolique puisque les « sages » du conseil constitutionnel en arrivent à lutter aux côtés des fanatiques coupeurs de têtes du parti socialiste pour détruire une grande idée. On est fasciné d'assister au spectacle de la mauvaise foi et de la désinformation qui s'accumule dans toute la presse car si le mot taxe est porteur d'inquiétude, la redistribution qui est attachée à ce projet simple pratique et encourageant pour chacun n'est jamais mentionné...!

Par ailleurs, la plupart des pays du monde conçoivent et ont mis en place des systèmes de « crédits carbone » attribués à tous ceux qui maintiennent les forêts en place ou en créent de nouvelles pour lutter contre la déforestation et replantent des arbres, mais en France, malgré la volonté clairement exprimée du président de la République, les choix positifs créatifs, sont systématiquement bloqués et toutes les machineries des kolkhozes bloquent par tous les moyens la simple possibilité de constater ce phénomène de stockage du carbone par les arbres.

Le premier but de la taxe carbone est de lutter contre le CO₂ et le changement climatique. L'un des meilleurs moyens pour atteindre ce but est de diminuer la consommation de fuel, de gaz et d'électricité dont l'origine serait des centrales à énergies fossiles. Pour y parvenir, il suffit d'utiliser le bois dans des chaudières automatiques.

Ce choix consiste à prendre en compte la forêt qui recouvre 30 % du territoire de notre pays et dont la biomasse exploitée s'accroît de 3 % par an. Cette biomasse est exploitée actuellement à 50 %, c'est-à-dire que 1,5 % de la biomasse française, générée par notre forêt est utilisée dans notre pays (industrie du bois, chauffage papeterie).

Ce choix est de manifester clairement la volonté de contrôler les frais de fonctionnement de toutes les collectivités locales qui semblent pour le moment ignorer qu'elles pourraient économiser 70 % de leur facture d'énergie fossile. A 80 \$ le baril de pétrole c'est 700 à 800 € des 1 000 litres de fioul qu'il faut dépenser alors que des plaquettes forestières dans une chaudière coûteraient 240 € en équivalence calorifique.

Ce choix est d'augmenter dans des proportions considérables le nombre d'emplois fixes non délocalisables nécessaire et

indispensable pour alimenter les chaudières et chaufferies, replanter des arbres et nettoyer la forêt dont à l'heure actuelle 2 300 000 hectares ne sont pas exploités.

Ce choix, c'est de permettre aux agriculteurs de recevoir une indemnité fixe qui correspond à l'entretien du paysage et de la faune sauvage, de produire une énergie renouvelable : le bois qui leur assurera une partie notable de leur revenu.

Le principe essentiel de la taxe carbone, c'est d'être compensée par des crédits carbone, ces crédits carbone doivent pouvoir être négociés entre les propriétaires forestiers et les « pollueurs » c'est-à-dire les entreprises auxquelles on alloue à l'heure actuelle des droits à polluer gratuitement.

La vente de ces crédits permet et assure la permanence des surfaces forestières en situation d'être exploitées ainsi que leur renouvellement permanent en facilitant la croissance des arbres destinés à assurer la fourniture de grumes dans l'industrie du bois.

Malheureusement, toutes les structures étatiques et paraétatiques ainsi que les syndicats et autres coopératives semblent, dans l'état actuel, refuser toute discussion sur ces évolutions indispensables et inéluctables. Les corporatismes soulèvent de multiples questions plus ou moins spéculatives qui font durer sans fin des débats sans objet alors qu'il serait si simple de prendre en considération le carbone réellement stocké par les arbres pour attribuer des crédits et laisser chacun sous contrôle de la puissance tutélaire, négocier ses propres crédits carbone.

Nous retrouvons là le colbertisme et la volonté des tenants du kolkhoze de faire notre bonheur à notre place et malgré nous ; pendant ce temps rien ne se passe, rien n'avance et la seule chose qui progresse c'est le nombre de chômeurs.

L'exemple de la petite commune de Villiers-Saint-Benoît est particulièrement significatif. Ainsi deux chaudières à plaquettes forestières chauffent la mairie, l'école et les logements sociaux ainsi que le musée et des pavillons individuels. L'économie réalisée par la commune est de 25 000 à 28 000 € par an par rapport à un chauffage au fioul.

Dans l'Yonne à l'heure actuelle, il y a seulement deux communes (Villiers-Saint-Benoît et Villeneuve-les-Genêts) qui ont estimé devoir baisser notablement leur frais de fonctionnement. Aucune autre chaudière à plaquettes forestières n'a été installée depuis 4 ans.

Soyons tous optimistes et créatifs, notre grand et beau pays le mérite.

Emmanuel Huzar
PDG de Bioforêt,
Villiers-Saint-Benoît